



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2025

I - INTRODUCTION

La Loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3500 habitants.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'au Président de la communauté de communes du Pays Fouesnantais.

II – ELEMENTS DE CONTEXTE :

Le contexte international laisse entrevoir une croissance mondiale ralentie, avec une inflation en baisse.

Au niveau national, il est observé une inflation maîtrisée, mais au prix d'une augmentation du coût de la dette. L'instabilité politique représente une source d'incertitude pour l'économie française.

Les impôts locaux devraient voir leurs bases être revalorisées de 1,7%, après des hausses de 7,1% et de 3,9% ces 2 dernières années.

La loi de finances pour 2025 a créé un Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales. Le DILICO est basé sur le potentiel financier et le revenu par habitant. La commune de Bénodet devrait être concernée pour un montant avoisinant les 40 000 €.

La loi de finances 2025 prévoit également une diminution des dotations, notamment le DSIL, dotation de soutien à l'investissement local.

Une hausse conséquente des cotisations patronales de la CNRACL de + 4 points est prévue, impactant le chapitre 012-personnel. Les charges de ce chapitre vont également augmenter avec l'augmentation de 1 point de l'Urssaf.

III – LES FINANCES DE LA COMMUNE

1 - Les recettes de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Base TH	10 907	11 920	11 076	11 307	5 050	5 220
Taux TH	13,37	13,77	13,77	13,77	13,77	13,77
Produit TH	1 458	1 503	1 525	1 557	695	718
<i>Evolution produit</i>		3%	1,4%	2%	-55%	3,3%
Base TFB	7 930	8 139	8 349	8 530	8 661	9 018
Taux TFB	17,83	18,36 %	18,36 %	18,36	34,33 (*)	34,33
Produit TFB	1 412	1 492	1 532	1 565	2 967	2 607
<i>Evolution Produit</i>		5,6%	2,6%	2,1%	89,5%	-12,1%
Base TFNB	84	89	87	85	81	92
Taux TFNB	59,17 %	60,95 %	60,95 %	60,95 %	60,95 %	60,95 %
Produit TFNB	49	54	53	52	49	56
<i>Evolution produit</i>		10,2%	-1,8%	-1,8%	-5,7%	14,2%
Total produit fiscalité	2 920	3 049	3 110	3 174	3 713	3 382
<i>Evolution produit fiscal</i>		4,4%	2%	2%	16,9%	-8,9%

en K€

(*) dont taux départemental 2020 : 15,97

Le taux communal est passé de 18,36 % à 34,33 % sans incidence pour le contribuable.

Année	2023	2024
Base TH	6 134	6 400
Taux TH	14,18	14,18
Produit TH	869	907
<i>Evolution produit</i>	+21%	+4%
Base THLV	492	
Taux THLV	14,18	
Produit THLV	69	
Base TFB	9 719	10 230
Taux TFB	35,36	35,36
Produit TFB	2 911	3 065
<i>Evolution Produit</i>	11,6%	5,2%
Base TFNB	98	110
Taux TFNB	62,78 %	62,78
Produit TFNB	61	69
<i>Evolution produit</i>	8,9%	12%
Total produit fiscalité	3 912	4 041
<i>Evolution produit fiscal</i>	15,6%	3,3%

en K€

THLV : taxe d'habitation sur les locaux vacants
Délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2022

Application du coefficient correcteur -550 K€
en 2024

La fiscalité directe en matière d'habitat a évolué. Depuis 2023, plus aucun foyer ne paye de taxe d'habitation sur sa résidence principale (THRP). Cette suppression de la THRP est compensée partiellement, pour la commune, par la perception depuis 2020 de la fraction départementale de la taxe du foncier bâti, à laquelle est appliqué un coefficient correcteur depuis 2022. En définitive, contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y a pas eu de compensation à l'euro, mais une diminution des recettes.

Le Conseil municipal a voté en 2022 l'application d'une taxe d'habitation sur les locaux vacants. L'objectif de cette taxe est de lutter contre la difficulté d'accès au logement.

La revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. Depuis 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté au mois de novembre. L'inflation ayant été particulièrement forte en 2022, la revalorisation des bases a été supérieure à 7% et en 2024, l'évolution des bases a été de +3,3%. Pour 2025, étant donné qu'il est attendu une inflation de l'ordre de +1,7%, il faut s'attendre à une progression très limitée du produit fiscal.

2 – La Dotation globale de fonctionnement

En l'absence de loi de finances 2025, il est prévu un statu quo sur les bases de la Loi de finances de 2024. La Loi de finances 2024 avait prévu un ajustement de la répartition des dotations de péréquations communales et avait modifié les critères d'éligibilité à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR), notamment le potentiel financier par habitant et revenu par habitant.

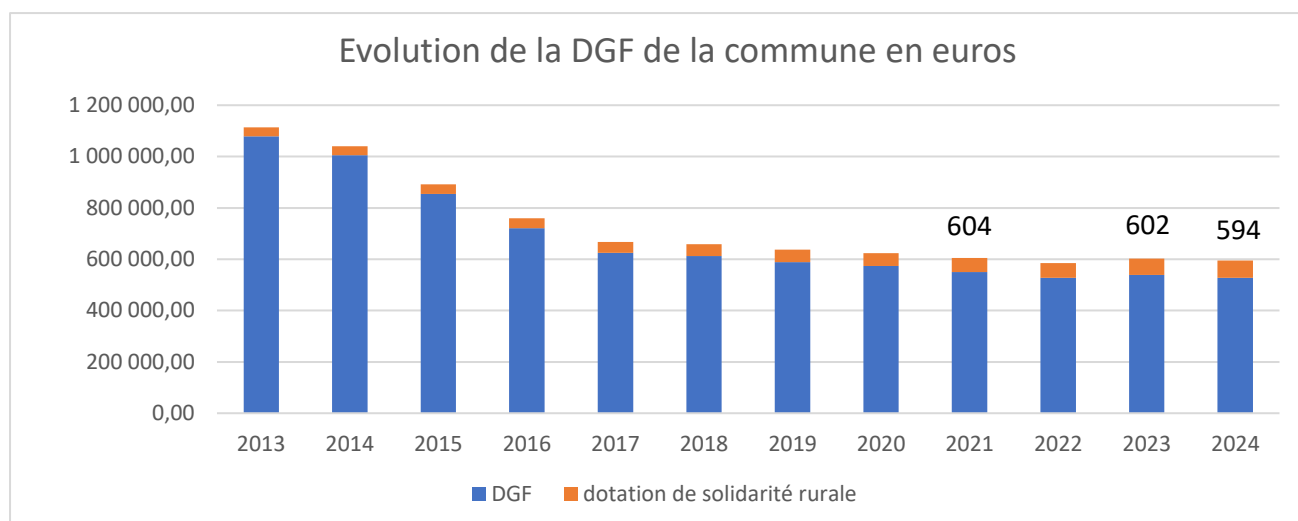
L'érosion de la Dotation globale de fonctionnement continue.

En 2024, les recettes des dotations ont représenté 7,3 % des recettes totales, alors qu'elles représentaient 7,4% en 2023 et 7,8% en 2022.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF	1 078 645	1 005 553	854 877	721 273	625 423	612 589	588 699	573 436
dotation de solidarité rurale	34 916	34 496	36 455	38 547	41 456	46 441	48 609	50 498
Total	1 113 561	1 040 049	891 332	759 820	666 879	659 030	637 308	623 934

en euros.

	2021	2022	2023	2024
DGF	550 088 €	527 483 €	538 450 €	527 065 €
dotation de solidarité rurale	54 297 €	56 889 €	63 980 €	67 777 €
Total	604 385 €	584 372 €	602 430 €	594 842 €



3 – Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020
contributions directes	2 904 774,00	3 069 838,00	3 112 224,00	3 177 334,00
autres impôts et taxes	2 084 464,13	1 976 528,02	2 217 707,88	1 658 687,29
DGF et DSR	666 879,00	659 030,00	637 308,00	623 934,00
autres dotations, subv et participations	109 124,26	177 468,84	181 911,90	223 894,59
produits des services et du domaine	269 193,27	273 741,82	213 126,11	265 487,74
autres recettes	132 006,96	138 957,62	111 592,79	71 950,30
produits de gestion	6 166 441,62	6 295 564,30	6 473 871,68	6 021 287,92

contributions directes : taxes foncières et d'habitation

autres impôts et taxes : attribution de compensation, droits de place, casino (impôts et prélèvement sur les produits), droits de mutation, taxe locale publicité extérieure ;

autres dotations, subventions et participations : FCTVA, région, département et compensations taxes foncière et habitation ;

produits des services : cimetière, culture, péri-scolaire, locations, redevances d'occupation du domaine public ;

autres recettes : locations, cabines de bains, concessions

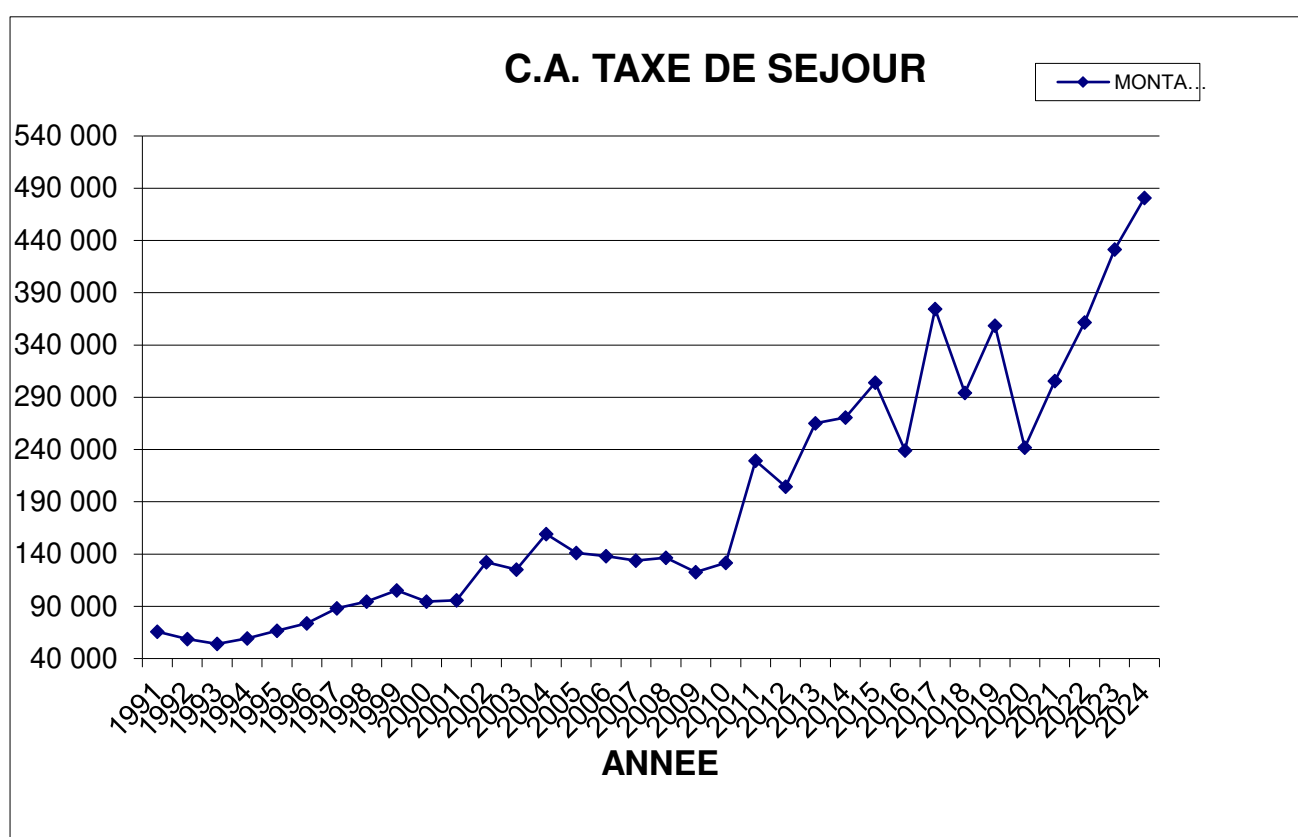
	2021	2022	2023	2024
contributions directes	3 249 952,00	3 394 326,00	3 916 324,00	4 069 799,00
autres impôts et taxes	1 566 195,85	2 203 724,52	2 433 663,81	2 055 877,39
DGF et DSR	604 385,00	584 372,00	602 430,00	594 842,00
autres dotations, subv et participations	514 302,56	318 842,55	66 486,66	144 504,27
produits des services et du domaine	235 813,12	260 602,32	250 166,33	252 795,37
autres recettes	81 759,44	128 591,02	140 078,13	181 037,35
produits de gestion	6 252 407,97	6 890 458,41	7 409 148,93	7 298 855,38

L'Insee a indiqué qu'entre avril et septembre 2024, la fréquentation des hébergements touristiques en Bretagne a diminué de 6% par rapport à la saison estivale 2023.

Les clientèles françaises comme internationales sont venues moins nombreuses. La clientèle française, en baisse de -3,3%, vient essentiellement des régions Ile de France, de Bretagne et des Pays de Loire. La clientèle étrangère connaît une diminution moins forte (-2 %) et provient d'Allemagne, du Royaume Uni et des Pays-Bas.

Ce coup de frein touristique, comparé à la saison précédente, s'explique par une météo dégradée en juin et juillet, par l'organisation des jeux olympiques captant les flux de touristes et l'attention, par le climat politique (élections législatives en juillet) et par un pouvoir d'achat plus restreint.

La commune de Bénodet a subi également cette baisse de séjours sur son territoire. La taxe de séjour pour l'année 2024 connaît une augmentation, essentiellement en raison à la bonne gestion et à l'efficacité de la collecte réalisée par le personnel de l'office de tourisme de Bénodet.



4 – les dépenses réelles de fonctionnement

Le maintien de l'inflation continue de peser sur les coûts de fonctionnement (produits alimentaires, produits, travaux, traitement des agents).

A - les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en constante augmentation tout en dégageant toutefois, un excédent de fonctionnement permettant de maintenir de belles marges de manœuvres en matière d'investissement.

Charges	2017	2018	2019	2020
Chap. 011 : charges à caractère général	1 283 410 €	1 361 085 €	1 532 342 €	1 363 993 €

Charges	2021	2022	2023	2024
Chap. 011 : charges à caractère général	1 388 538 €	1 580 585 €	1 725 626 €	2 072 091 €

B – les charges de personnel

année	Dépenses réelles fonctionnement	Dépenses personnel	%
2017	3 530 945,96 €	1 544 493,45 €	43,74 %
2018	3 722 821,26 €	1 477 707,46 €	39,69 %
2019	3 643 989,89 €	1 408 475,42 €	38,65 %
2020	3 506 825,13 €	1 393 194,84 €	39,72 %
2021	3 375 358,82 €	1 330 940,03 €	39,43 %
2022	3 890 037,36 €	1 483 154,63 €	38,12 %
2023	4 004 416,24 €	1 519 131,82 €	37,93 %
2024	4 414 966,03 €	1 538 809,81 €	34,85 %

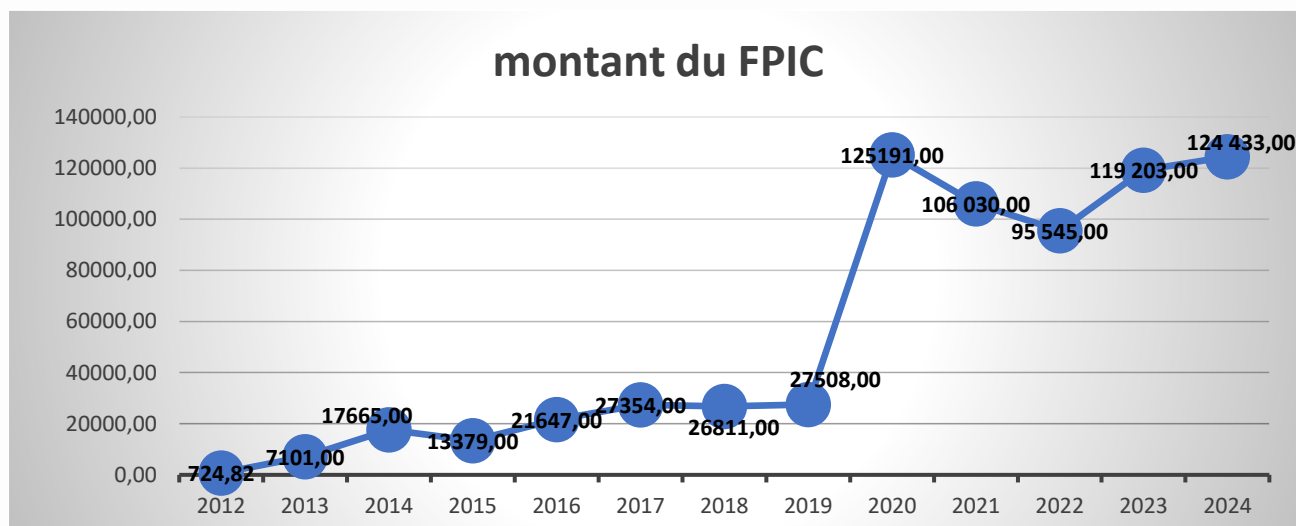
(dépenses personnel = chapitre 012)

L'augmentation des dépenses de personnel en 2024 par rapport à 2023 provient :

- de la refonte des grilles de rémunération des agents de catégorie C (représentant 75 % de l'effectif de la collectivité), en raison de l'augmentation liée au Smic ;
- de la majoration du traitement de tous les agents de 5 points d'indice (décret 2023-519) ;
- de la hausse du taux des cotisations patronales de la caisse nationale de retraite des agents locaux (CNRACL) ;
- des évolutions statutaires (appelées Glissement Vieillesse Technicité : GVT) correspondant aux avancements d'échelons et de grade.

C – le FPIC

La commune de Bénodet doit s'acquitter, chaque année, d'un reversement au titre du fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Ce reversement a évolué à la hausse en 2020, (+355 %), le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays fouesnantais appliquant le droit commun depuis 2020, suite au vote politique de la commune de Gouesnac'h et du groupe opposition de l'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays fouesnantais. Le droit commun imposé par l'Etat s'appliquera donc pour toutes les communes.



en euros.

Une forte augmentation du FPIC est envisageable pour 2024.

5 – l'endettement de la commune

L'encours de la dette de la commune est constitué de 4 emprunts pour un capital restant dû de 4 844 724 € au 01/01/2025. Un emprunt arrivera à échéance le 31 mars 2025 ainsi qu'un autre le 30 avril 2026.

L'endettement de la commune sur les années à venir se décrit ainsi :

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Intérêts de la dette	127 298,74 €	114 256,67 €	104 688,33 €	95 955 €	87 221,67
Capital remboursé	598 669,97 €	504 275,73 €	438 021,65 €	429 288,32 €	420 554,99 €
Annuité	725 968,71€	618 532,40 €	542 709,98 €	525 243,32€	507 776,66 €

Le ratio de désendettement (en cours total de la dette sur l'épargne brute) mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette. Il se mesure en année.

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette en capital	11 731 €	12 381€	10 556€	8 892€	7 181€	5 788€	4 649€
CAF brute	2 394 €	2 078€	2 261€	2 188€	2 883€	2 804€	3 299€
Ratio	4,89 ans	6,02 ans	4,66 ans	4,06 ans	2,49 ans	2,06 ans	1,40 ans

en K Euros

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette en capital	3 738€	2 987€	2 238€	1 575€	2 963€	2 365€	4 844 €
CAF brute	3 214€	3 613€	3 412€	3 365€	3 471€	4 090€	3 595 €
Ratio	1,16 ans	0,82 ans	0,65 ans	0,46 ans	0,85 ans	0,57 ans	1,34 ans

en K Euros

IV – Les investissements de la commune

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	6 208	6 433	6 351	6 730	6 752	6 853	6 418	6 745
Dépenses réelles de fonctionnement	3 408	3 307	3 359	3 322	3 371	3 451	3 411	3 382
CAF brute	2 482	2 883	2 804	3 299	3 214	3 613	3 412	3 365
Remboursement des emprunts	1 663	1 711	1 393	1 138	911	750	748	664
CAF nette	819	1 171	1 411	2 161	2 303	2 862	2 663	2 701

données exprimées en K€

Année	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	7 489	8 093	8 056
Dépenses réelles de fonctionnement	3 890	4 004	4 414
CAF brute	3 471	4 090	3 595
Remboursement des emprunts	614	597	521
CAF nette	2 857	3 493	3 074

La CAF nette : La capacité d'autofinancement nette représente la capacité d'autofinancement diminuée des remboursements des dettes en capital. La CAF nette mesure la capacité de la commune à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres.

Malgré l'inflation et grâce à une gestion très serrée, la commune de Bénodet maintient sa capacité d'autofinancement, ce qui lui permet ainsi de conduire des projets d'investissement.

Le montant soutenu des investissements démontre bien la volonté d'un maintien d'un haut niveau de services et l'amélioration constante du cadre de vie pour les bénodétois.

Montant des investissements réalisés (chapitres 21 et 23) :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 21	214 625€	290 457€	112 952€	372 512€	545 133€	523 988€	166 949€
Chapitre 23	718 476€	511 815€	1 124 933€	2 645 553€	2 969 165€	2 389 616€	2 354 900€
total	933 101€	802 272€	1 237 885€	3 018 065€	3 514 298€	2 913 604€	2 531 849€

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (terrains, matériel roulant, matériel de transport, matériel de bureau, informatique, mobilier).

Chapitre 23 : Constructions et installations.

Année	2021	2022	2023	2024
Chapitre 21	151 354€	1 075 540€	263 403€	443 599€
Chapitre 23	2 579 114€	4 355 063€	5 428 914€	6 149 655€
total	2 730 468€	5 430 603€	5 692 317€	6 593 254€

Les orientations pour 2025 :

➤ **aménagement d'une ville pour tous**

- ravalement des cabines de bain ;
- renforcer le programme d'entretien annuel des voiries avec des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité des vélos et des piétons, étude sur la place du vélo dans la ville en collaboration avec la CCPF. ;
- programme de modernisation de la voirie dans les lotissements ;
- dossier administratif - extension du cimetière ;
- étude et lancement de la rénovation de l'esplanade du casino ;
- aménagement du parking du Poulquer ;
- favoriser l'accueil des jeunes ménages.

➤ **Poulpry : un projet structurant pour les associations, les habitants**

- Lancement de l'appel d'offres de la salle polyvalente avec un début de travaux en septembre 2025
- Aménagement du boulodrome extérieur.
- Aménagement d'un terrain multisports extérieur (city stade) à destination des jeunes.
- Sécuriser les aires de jeux.

➤ **pour une ville écologique et durable**

- programme de reboisement en collaboration avec la CCPF
- programmation d'aménagements paysagers sur la commune
- équipement de panneaux photovoltaïques des bâtiments communaux, dans le cadre d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments.

➤ **valorisation du patrimoine culturel**

- Fin des travaux de l'église du Perguet début juillet
- Etude des gros travaux extérieurs et intérieurs concernant l'église St Thomas.
- Aménagement intérieur et extérieur de la médiathèque, travaux pour fin 2025.

➤ **patrimoine bâti**

- 2^{ème} phase - réfection de la toiture sur le bâtiment de l'école Kerveil.
- Fin des travaux de réfection des toilettes de l'école publique Kernevez, livraison juin 2025

➤ **Amélioration de l'accessibilité (Adap)**

- création d'une rampe adaptée Plage du Trez pour le label handiplage.